

---

## EDITORIAL : LES DIPLÔMÉS DU SUPÉRIEUR DANS LA COMPÉTITION INTERNATIONALE : SURPLUS, PÉNURIE OU GASPILLAGE DES COMPÉTENCES ?

---

**Nouria Ouali<sup>1</sup>**  
**TEF, Centre de sociologie du travail, de l'emploi et de la formation**  
**GEM, «Genre et Migration»**  
**ULB**

Depuis le sommet de Tampere d'octobre 1999, l'Union européenne n'a cessé de plaider pour la réouverture des frontières à l'immigration de travail et pour une immigration sélective visant à pallier les prétendues « pénuries » de main-d'œuvre qualifiées dans certains secteurs et faire face aux multiples besoins (services aux personnes âgées et paiement des pensions notamment) provoqués par le vieillissement de sa population.

Pour ce faire, la Commission européenne vient d'adopter une directive sur les conditions d'entrée et de résidence des ressortissants hautement qualifiés des Pays-Tiers afin de « *pourvoir les États membres et les entreprises européennes d'outils supplémentaires pour le recrutement, le maintien et la meilleure affectation (ou ré-affectation) des travailleurs dont ils ont besoin* »<sup>2</sup>. Pour l'Union européenne, il s'agit d'accroître la compétitivité de son économie en améliorant la contribution de l'immigration légale.

Ce faisant, la Commission européenne ne fait que généraliser une politique déjà initiée par dix États membres qui ont mis en place des politiques spécifiques pour attirer une immigration hautement qualifiée. L'Allemagne, par exemple, a annoncé en août dernier son projet de recrutement d'ingénieurs et de techniciens en provenance prioritairement des pays de l'Est de l'UE, et en cas de besoins accrus, elle puiserait dans la réserve de

---

<sup>1</sup> Je tiens à remercier Souhail Chichah et Adinda Vanheerswyngheles pour leur relecture attentive des articles de ce numéro du TEF et pour leurs remarques très avisées.

<sup>2</sup> MEMO/07/423, *Attractive conditions for the admission and residence of highly qualified immigrants*, Brussels, 23 October 2007. La directive plaide également pour le développement d'une vision commune d'une politique migratoire à l'échelle européenne afin d'accroître la compétitivité et la prospérité de l'Union européenne. Pour l'instant, seule la politique d'asile est définie à un niveau européen. Les politiques migratoires restent encore une prérogative principalement nationale que nombre d'États ne sont pas disposés à confier à la Commission européenne dès lors que la question de l'immigration reste un enjeu national important. Pour l'extrême droite et nombre de partis politiques démocratiques, l'immigration constitue toujours un fonds de commerce essentiel en période de campagne électorale.

main d'œuvre constituée par des Pays-Tiers<sup>3</sup>. L'Allemagne, comme la Commission, ont par ailleurs juré que cette politique d'attraction de migrants hautement qualifiés ne compromettrait pas les politiques d'intégration mises en place et qu'ils veilleraient à ne pas négliger les immigrés déjà résidents sur leur territoire.

Cette précaution oratoire des États et de l'UE fait directement référence aux critiques adressées à cette politique migratoire alors que les immigrés résidents de longue date et leurs descendants connaissent actuellement un taux de chômage qui est de *trois à cinq fois plus élevé* que celui des nationaux, en ce inclus les détenteurs d'un diplôme de l'enseignement supérieur.

Par ailleurs, le pillage « de cerveaux » des pays paupérisés va contribuer à perpétuer un ordre économique inégalitaire qui leur sera hautement préjudiciable en maintenant les conditions mêmes du sous-développement. En agissant de la sorte, la pression à l'émigration ira croissante alors que la plupart des États membres de l'UE veulent la stopper et ne cessent de la criminaliser.

On peut dès lors légitimement s'interroger, sur les raisons qui justifient ce recours à l'immigration sélective d'une main d'œuvre hautement qualifiée alors que le chômage frappe les diplômés du supérieur issus de l'immigration et formés par nos universités.

Ce numéro de la revue *Travail, Emploi, Formation* propose précisément d'analyser la situation des descendants d'immigrés, diplômés du supérieur installés en Belgique et dans plusieurs pays de l'Union européenne, et de comprendre le paradoxe apparent entre les nouvelles logiques migratoires qui se dessinent et la position désavantagée voire d'exclusion du marché du travail que connaissent aujourd'hui ces diplômés du supérieur.

L'article de **Nouria Ouali** examine d'abord le fondement sociologique et économique du discours actuel de la Commission européenne (et de nombreux États membres de l'UE) et des entreprises sur la « pénurie » de main d'œuvre. Bien que méthodologiquement difficile à objectiver, la pénurie revêt cependant un sens précis. Or, selon les économistes du marché du travail, la situation actuelle s'apparente davantage à des difficultés de recrutement de la part des entreprises qu'à des pénuries généralisées de travailleurs hautement qualifiés. La notion de « pénurie de main-d'œuvre » ne désigne pas

---

<sup>3</sup> Cette réserve est effectivement importante et fait d'ailleurs l'objet d'une concurrence féroce entre l'Europe et l'Amérique du Nord (Canada et USA). La Tunisie, par exemple, forme annuellement 5 000 ingénieurs de très haut niveau, mais, selon les estimations réalisées par l'ONU, le marché du travail tunisien n'est en mesure d'en absorber qu'une cinquantaine par an. En supposant que le marché intègre 20%, 4 000 ingénieurs restent éventuellement disponibles à l'immigration. Bounemra Ben Soltane K. (2007), For an improved African participation, International Colloquium *Empowering Women in Engineering and Technology*, WFEO-FMOI, Tunis 6-7 June 2007.

nécessairement un manque de personnes « compétentes » dans la réserve de main-d'œuvre, mais indique le fait que ces personnes « compétentes » ne proposent pas leurs services étant donné le niveau de salaire et les conditions de travail offerts. La difficulté de recrutement réfère aux difficultés à pourvoir les postes vacants du chef de l'entreprise (notamment du fait de l'organisation du recrutement) (Mansour et al., 2006).

Ces discours de pénurie notamment dans les secteurs très emblématiques de l'informatique et des soins de santé ne résistent pas à l'analyse des modes de production et des conditions de travail de ces secteurs qui sont à l'origine des réelles difficultés de recrutement. L'immigration sélective qualifiée comme réponse au discours de la pénurie de l'UE est donc ici questionnée. Le projet de « carte bleue » que la Commission vient de proposer, vise en effet à attirer de nouveaux migrants hautement qualifiés qui pourraient circuler et travailler au gré des besoins des États membres de l'Union européenne. Au nom de la compétitivité et la prospérité de l'Europe, l'ouverture à l'immigration sélective vient percuter la difficile intégration sur le marché du travail des immigrés et de leurs descendants diplômés du supérieur, et menacer le développement économique des pays paupérisés en les privant de leur capital humain indispensable à leur propre développement. Nouria Ouali rappelle que l'Europe est elle-même confrontée à la fuite de ses propres cerveaux, notamment vers l'Amérique du Nord, et qu'il conviendrait, plutôt que de recourir à l'immigration, de développer des politiques visant à retenir ses diplômés du supérieur en leur offrant plus d'emplois et de meilleurs salaires et conditions de travail. L'auteure essaie de décrypter ce qui se joue derrière le projet d'une immigration sélective qui entraîne un coût humain et social considérable et non reconnu pour les migrants et leur famille qui, ne sont ni des machines ni des marchandises. Est-il encore besoin de le rappeler ?

**Albert Martens** aborde, en amont du marché de l'emploi, la question de l'accès à l'université des jeunes issus de l'immigration. Partant de l'expérience de la Katholieke Universiteit Leuven (KUL) qui a jadis permis aux enfants de la classe ouvrière et de la paysannerie d'accéder aux études universitaires, l'auteur affirme qu'aujourd'hui les conditions ne sont plus réunies pour démocratiser cet accès aux jeunes issus de l'immigration ouvrière. Pour Martens, l'ouverture de l'université dans les années 1950 et 1960 ne peut objectivement se reproduire avec ces jeunes pour diverses raisons : les transformations sociologiques des familles, les conditions de la réussite scolaire, les configurations institutionnelles au sein de la KUL, et la priorité des revendications des jeunes issus de l'immigration.

L'auteur observe en effet que l'évolution du contexte socioéconomique a pesé différemment sur les structures familiales : les deux parents d'enfants belges ont plus souvent eu accès à l'emploi alors les parents immigrés disposent plus fréquemment d'un seul salaire, de revenus bas ou précaires, ou bénéficient d'allocations de chômage ou de revenus de remplacement. En outre, les parents immigrés exclus du monde du travail ont

été privés du contact avec les modèles universitaires de l'entreprise (ingénieurs et autres) qu'ils côtoyaient autrefois et qui représentaient des « perspectives possibles » de carrières pour leurs enfants. Quant aux carrières scolaires, elles ont été rendues plus difficiles pour les descendants d'immigrés du fait de la constitution d'écoles ghettos et de l'affaiblissement des structures de soutien et incitative à réussir la scolarité (rôle d'encadrement du clergé par exemple pour la classe ouvrière). Par ailleurs, l'absence de représentation des immigrés au sein du Conseil d'administration de l'université a aussi joué en leur défaveur alors que, dans les années cinquante, les représentants du monde ouvrier chrétien (MOC/ACW) ou agricole (Boerenbond) étaient présents et veillaient à la défense des intérêts de ces collectivités. Enfin, Martens observe que, contrairement aux étudiants des années 60, les priorités revendicatives des enfants des travailleurs marocains et turcs portent davantage sur des questions identitaires et culturelles que sur l'accès plus démocratique à l'université. Ces revendications ne viennent-elles pas en écho de la tendance lourde de notre société à systématiquement ethniciser toutes les questions sociales relatives à ces groupes ?

Bien que la démocratisation de l'université ait principalement bénéficié aux classes moyennes et supérieures, le nombre de diplômés du supérieur descendants d'immigré est malgré tout en croissance en Belgique et en Europe. Cependant, la valorisation du diplôme sur le marché du travail reste, selon les rapports nationaux et internationaux, plus difficile. C'est précisément ce que **Souhail Chichah** démontre. Alors qu'il est partout observé que les diplômés du Supérieur, connaissent une plus grande probabilité de trouver un emploi, il remarque que cette relation ne se vérifie pas pour les personnes d'origine extra-européenne. Après avoir rappelé les résultats des principales études belges et internationales des économistes et sociologues sur la discrimination à l'embauche, Chichah propose de calculer, sur base de différentes caractéristiques des personnes, la probabilité pour un individu d'accéder à un emploi. À partir de la base européenne de données longitudinales sur les ménages (*European community household panel longitudinal database* -ECHPL), il analyse l'interaction des variables origine et niveau d'étude sur la probabilité d'accéder à un emploi dans dix pays européens (Belgique, France, Irlande, Autriche, Danemark, Finlande, Espagne, Italie, Portugal et Grèce). L'échantillon sélectionné comprend à la fois des pays d'anciennes (après-guerre) et de récentes (fin des années 1980) immigration comme les pays du sud de l'Europe, qui ont eux-mêmes été des pays d'importante émigration.

Alors que pour l'ensemble de l'échantillon, la probabilité de travailler est de 0,92, celle des femmes et des personnes d'origine étrangère<sup>4</sup> (européens inclus) est respectivement de 0,89 et 0,86.

---

<sup>4</sup> Les personnes d'origine étrangère sont définies ici comme celles qui sont toujours étrangères ou qui ont acquis la nationalité du pays de résidence par naturalisation.

Chichah relève par ailleurs que certaines caractéristiques, toutes catégories sociales confondues, ont une influence comparable au niveau d'étude sur l'accès à l'emploi. Ainsi, par exemple, le capital social ou les compétences linguistiques jouent, respectivement, un rôle tout aussi important qu'un diplôme du supérieur dans l'accès à l'emploi. En revanche, le genre, une période de chômage de longue durée et une origine étrangère extra-européenne s'accompagnent d'un impact négatif sur cette chance de travailler. Concernant les populations d'origine extra-européenne, l'auteur met en évidence que ni la naissance ni la durée de séjour dans le pays de résidence n'améliore la chance d'emploi. Enfin sa conclusion sur l'effet de l'interaction entre une origine extra-européenne et un diplôme du supérieur est sans appel : « *Les personnes d'origine non-européenne connaissent un effet inversé du niveau d'éducation sur leur chance d'emploi. Si leur chance moyenne d'emploi se trouve stimulée lorsqu'elles ont un faible niveau d'étude, elle est au contraire fortement dépréciée en cas de plus longues études.* » Si bien qu'une personne d'origine non européenne peu qualifiée a plus de chances de travailler que les personnes d'origine étrangère diplômés ou les personnes non étrangères de même profil.

À partir des trajectoires scolaires et professionnelles de 12 femmes trentenaires qui ont eu un parcours scolaire et universitaire de réussite, **Nouria Ouali** examine les conditions et les coûts différenciés que ces études ont impliqués pour ces femmes en termes d'origine sociale (mobilisation familiale) et d'origine culturelle (stratégie du mariage, logique d'émancipation, intégration, etc.). Pour ces filles de la seconde génération de l'immigration ouvrière marocaine et turque, les études ont davantage constitué un instrument de positionnement et de reconnaissance au sein de la famille qu'un élément inscrit dans une carrière professionnelle. Il apparaît que si les études supérieures et l'ouverture sociale qu'elles permettent développent des vellétés d'autonomie plus ou moins importantes, certaines de ces femmes, à l'issue de leurs études, s'accommodent des projets parentaux de mariage et (ré)orientent leur priorité vers la cellule familiale. Bien que l'emploi soit considéré comme une étape logique et évidente dans leur parcours de vie, la carrière professionnelle, qui suppose de placer au premier plan ses ambitions personnelles, leur pose « problème » et se traduit, sur le marché du travail, par une moindre propension que les femmes Belges interviewées à définir une stratégie d'insertion dans l'emploi et à se battre pour leur promotion professionnelle.

L'obtention de diplômes universitaires peut mener à des carrières de haut niveau de chercheur et d'enseignant universitaires. On observe en effet en Europe qu'après trois générations de descendants de migrants, une élite intellectuelle commence à se former, en particulier dans les pays d'ancienne immigration comme le Royaume-Uni, l'Allemagne, les Pays-Bas et la Belgique. Toutefois, rares sont les études qui examinent ces types de parcours professionnels. Dans sa contribution **Nouria Ouali** présente les résultats de la première recherche européenne (NEWS : Network on Ethnicity and Women Scientists)

portant sur l'analyse de la position des femmes issues des minorités ethniques dans la recherche scientifique et la carrière académique dans sept pays membres de l'Union européenne (Allemagne, Belgique, Bulgarie, Italie, Portugal, Pays-Bas, Royaume-Uni). Si le monde académique et la recherche scientifique sont producteur d'une connaissance de plus en plus importante sur les migrations et les minorités ethniques installées en Europe, l'étude vise à interroger la manière dont ce secteur pratique l'égalité des chances et de traitement dans l'emploi et comment la communauté scientifique intègre les dimensions du genre, de l'origine sociale et de l'appartenance « ethnique » dans le recrutement. Autrement dit, la question était de savoir si les institutions scientifiques et académiques du secteur public restent une "tour d'ivoire" banche et masculine ou, si au contraire, elles se sont ouvertes aux autres groupes de la société comme les femmes, les immigrés et leurs descendants.

Là où la participation des étrangers et des minorités ethniques dans ces secteurs a pu être évaluée, les résultats indiquent une proportion extrêmement faible de ces populations dans le corps académique et scientifique. Et lorsqu'ils ont présents dans ces emplois, ils occupent majoritairement des postes au bas de l'échelle professionnelle et dans des statuts les plus précaires (contrat à durée déterminée de chercheurs, charge partielle, etc...). La part des femmes dans les postes de professeur est inférieure à 10% et celle des minorités ethniques, hommes et femmes confondus, est proche de 0%.

Si l'inclusion des femmes et des minorités ethniques dans ces carrières est partout observée, des chercheurs ont montré, notamment au Royaume-Uni, que l'environnement universitaire est d'un moins grand soutien pour leurs carrières que pour celles du groupe des « hommes blancs ».

Les Pays-Bas et le Royaume-Uni ont pris conscience de cette infériorisation et développé des mesures visant à améliorer la position : actions de sensibilisation visant à encourager la poursuite d'études supérieures de haut niveau (Doctorat) et permettre de développer des carrières scientifiques. Sur le plan institutionnel, mise en place de législation (*Race Equality in Higher Education*) assortis de procédures d'évaluation et création de commission visant à évaluer les processus de discrimination des personnes issues de ces groupes.

Enfin, en *varia*, l'article de **Rafael Merino et Maribel Garcia** de l'Université autonome de Barcelone analyse les transitions professionnelles, c'est-à-dire les passages de l'école au marché du travail des jeunes Espagnols entre 15 et 29 ans vivant en Catalogne. L'étude longitudinale réalisée en 1992 permet aux auteurs d'établir leurs profils de formation et d'emploi et de montrer l'évolution de leurs qualifications. Merino et Garcia identifient les changements et les inerties dans les parcours des jeunes et montrent leurs conséquences sur l'émancipation familiale et les processus de transition vers la vie adulte.